



Agence Urbaine
d'Al Hoceima

Avis d'appel d'offres ouvert international
n°01/2010
Séance publique

Il sera procédé, en séance publique, au siège de l'Agence Urbaine d' Al Hoceima, à l'ouverture des plis afférents à l'appel d'offres sur offres de prix international de l'étude désignée ci-après :

N° A.O	Objet	Date	Caution provisoire en dhs	Heure d'ouverture des plis
01/2010	Achèvement de l'étude d'établissement de la carte d'aptitude à l'urbanisation de la province d'Al Hoceima.	28/04/2010	20.000	10 heures

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service du budget, des marchés et d'équipements de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima sis à **80, Boulevard Mohamed V, Al Hoceima** ou téléchargé des sites suivants :

- www.mhuae.gov.ma
- www.marocurba.gov.ma
- www.auah.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2.06.388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé auprès du service du budget, des marchés et d'équipements de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23 ,26 et 28 du Décret précité.